

# CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ EN PSYCHIATRIE

## Vos droits pendant l'hospitalisation



### INFORMATION ET PARTICIPATION AUX SOINS



- Être informé de votre état de santé
- Connaître les traitements, leurs bénéfices et leurs risques
- Poser des questions et obtenir des réponses compréhensibles
- Accéder à votre dossier médical

### VOS DROITS CIVIQUES



- L'hospitalisation ne supprime pas vos droits de citoyen
- Droit de vote, liberté d'expression et de conscience

### RESPECT DE VOTRE DIGNITÉ ET DE VOTRE INTIMITÉ



- Respect de votre dignité en toutes circonstances
- Respect de votre intimité lors des soins et dans votre chambre
- Conditions de vie respectueuses pendant l'hospitalisation

### HOSPITALISATION AVEC CONSENTEMENT



- Liberté d'aller et venir dans l'établissement
- Possibilité de quitter le service ou l'hôpital

### CONFIDENTIALITÉ DE VOTRE HOSPITALISATION



- Confidentialité de votre hospitalisation
- Demander que votre présence ne soit pas divulguée
- Garantir la confidentialité des informations vous concernant

### HOSPITALISATION SANS CONSENTEMENT



- Être informé de la mesure
- Connaître les voies de recours
- Demander visites et autorisations de sortie
- Contrôle de la situation par le juge judiciaire

### LIENS AVEC L'EXTÉRIEUR



- Envoyer et recevoir du courrier
- Utiliser un téléphone
- Recevoir des visites (sauf contre-indication médicale)
- Garder des liens avec vos proches

### ISOLEMENT ET CONTENTION



- Mesures exceptionnelles et de dernier recours
- Décidées par un médecin
- Limitées dans le temps et respectueuses de la dignité
- Uniquement dans le cadre de soins sans consentement

### CONDITIONS DE VIE



- Bénéficier de sorties dans l'enceinte de l'établissement
- Utiliser vos effets personnels

### FAIRE RESPECTER VOS DROITS



- Contacter l'équipe soignante
- La Commission des usagers (CDU)
- La Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)
- Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)
- Le délégué à la protection des données (DPO)

**L'équipe soignante est disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans l'exercice de vos droits.**